

I. FICHE DE PRESENTATION

1) Organisation du séminaire :

- **Date** : 14 juillet 2021
- **Lieu** : Ecole Supérieure d'Hôtellerie et de Restauration d'Alger, RN N°11, Ain Benian
- **Organisateur** : Conseil National Economique, Social et Environnemental (CNESE).
- **Modérateurs** : M. Benhadjoudja et M. Nacer Tayeb.

2) Contexte

On entend par environnement « Les ressources naturelles abiotiques et biotiques telles que l'air, l'atmosphère, l'eau, le sol et le sous-sol, la faune et la flore y compris le patrimoine génétique, les interactions entre lesdites ressources ainsi que les sites, les paysages et les monuments naturels (art 4 de la Loi n° 2003-10 du 19 juillet 2003).

La politique environnementale algérienne repose sur les principes de préservation de la diversité biologique, de non-dégradation des ressources naturelles, de substitution, d'intégration, d'action préventive et de correction, de précaution, du pollueur payeur, et d'information et de participation.

Elle reste le premier élément à intégrer dans toute politique publique et sert de catalyseur pour structurer les actions et créer des institutions relais de cette politique. Plus un régime institutionnel sera étendu et cohérent, plus les chances de créer des conditions d'exploitation durables seront importantes. L'accès aux ressources naturelles et la façon dont est appréhendé et organisé l'environnement jouent un rôle fondamental dans la structuration de la vie politique et économique d'une société et la façon dont s'organise politiquement et économiquement une société influe directement sur ses rapports à l'environnement et sa façon de le gérer et de s'en servir.

Le besoin de développement économique, social et environnemental, la rapidité de la dégradation de l'environnement et l'action publique menée en réponse au changement climatique, imposent d'ajuster au cours du temps les politiques mises en œuvre.

L'évaluation des dommages causés à l'environnement devient une priorité à intégrer dans nos politiques de développement. Les frontières administratives qu'elles soient locales, nationales ou internationales n'arrêtent pas les nuées polluées, qui impliquent une multitude d'intervenants, d'où la nécessité **d'adopter des approches coordonnées de gouvernance** qui incluent notamment les collectivités locales, le secteur privé et les acteurs de la société civile. Ces derniers doivent **faire preuve d'innovation lors de l'élaboration des politiques publiques**. La participation inclusive des parties prenantes à toutes les phases du cycle des politiques, depuis leur élaboration jusqu'à leur mise en œuvre, leur suivi et leur évaluation, est essentielle.

Devant de telles situations, il est apparu nécessaire de mettre l'accent sur un certain nombre **de changements majeurs comprenant** d'une part, un **mode de vie moderne incluant un meilleur** comportement des consommateurs et, d'autre part, des processus de production plus propres **et d'exploitation rationnelle des ressources**. Pour garantir la durabilité (la résilience, la capacité d'adaptation, etc.) de l'exploitation des ressources, il est nécessaire que les politiques publiques soit conçues de manière plus flexible, plus participative, ou plus étendue et cohérente.

De plus, ces dernières doivent mettre en exergue la responsabilité des entreprises, le respect des obligations, et l'éducation environnementale afin de sensibiliser les consommateurs et de développer leurs compétences dans les choix de consommation, d'esprit de partenariat et de promotion de modèles d'affaires viables **axés sur la durabilité**. Il s'agit de concevoir davantage en termes d'appropriation que de mise en œuvre des règles

Cela ne pourra se faire qu'à travers **l'adoption d'une politique environnementale cohérente et concertée, basée sur de nouveaux modèles économiques et soutenue par des moyens humains, une technologie de pointe et des financements adéquats**, qui s'inscrit dans un contexte favorable à un développement socialement équitable et écologiquement responsable, **en intégrant les dimensions environnementales, sociales et économiques** des objectifs de développement durable.

Certaines politiques environnementales ont d'ores et déjà opérées des ruptures totales dans la conception de leurs politiques publiques. Elles ne sont plus perçues comme des accessoires accompagnants le développement mais bel et bien comme la matrice fondamentale de toute stratégie de développement.

En effet, l'ensemble des organismes financiers internationaux et multinationaux, financent de plus en plus les projets intégrant la vision globale de politique environnementale.

L'écosystème mondial qui se construit par les grandes décisions des organismes internationaux à travers les conventions et accords, influent sur toutes les politiques publiques à long terme et aussi à moyen et courts termes.

La question des politiques publiques environnementales est une exigence déterminante pour toute politique publique et c'est dans ce cadre que le **Conseil National Economique, Social et Environnemental, organise un séminaire sur les politiques environnementales** qui s'appuie notamment sur les progrès accomplis à ce jour au niveau national et international.

3) Objectifs

Le séminaire permettra de **tirer les enseignements de différentes expériences et vise à construire de nouvelles politiques publiques environnementales** qui intègrent systématiquement cette dimension dans tout projet et action planifiés, afin d'éviter des dommages irréversibles, aux effets néfastes sur les populations et les écosystèmes.

Il sera l'occasion pour les institutions nationales, les acteurs économiques et sociaux, les collectivités locales, les partenaires internationaux, les experts spécialistes nationaux et internationaux, et la société civile **de débattre et d'échanger sur la dynamique des nouvelles politiques environnementales**. En outre, il proposera **des orientations et des recommandations en la matière et encouragera la cohérence et la coordination des politiques de développement durable** au niveau national et international.

Les différents intervenants représentés par des experts internationaux, des chercheurs, et des professionnels débattront de la thématique en mettant l'accent sur l'évaluation des progrès accomplis, les résultats obtenus et les difficultés rencontrées ainsi que sur les nouveaux enjeux.

S'appuyant sur un ensemble de principes fondamentaux, le séminaire traitera des préoccupations permettant :

- i) D'assurer une exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles et protéger les services écosystémiques ;
- ii) D'harmoniser les bonnes pratiques internationales et les normes mondiales en matière de durabilité environnementale ;
- iii) De mettre l'environnement au cœur des objectifs de croissance économique et de développement social et de définir les mécanismes de régulation économique les plus appropriés pour préserver l'environnement ;
- iv) De mettre en cohérence les politiques environnementales et prévoir des systèmes permettant de gérer constamment les risques environnementaux et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) et des principes de solidarité, de précaution, de participation et de responsabilité ainsi que de l'Accord de Paris (2015) sur le climat;
- v) Contribuer activement sur une base volontaire à la mise en œuvre des accords multilatéraux environnementaux par les différents acteurs.
- vi) Et surtout d'inventer de nouveaux modèles intégrant l'ensemble des paradigmes liés à la nouvelle économie, basée exclusivement sur les industries responsables.

